



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 38426

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les conclusions du rapport Carcenac, concernant les retraites de la fonction publique. La conclusion de ce rapport est claire : le coût des retraites de la fonction publique va exploser à partir de 2010, avec des premiers effets se faisant sentir en 2005. Ainsi, en 1999, l'Etat aura versé plus de 206 milliards de francs au titre des retraites. Soit un rythme de progression, par rapport à 1998, de 3,9 % alors que le budget ne progresserait que de 0,9 %. Selon le ministère de l'économie, les départs à la retraite passeront entre 1997 et 2010, de 56 000 par an à 95 000 par an. Sur la période 2010-2020, ils s'élèveront à 80 000 par an. En 2012, 50 % des fonctionnaires en activité aujourd'hui seront à la retraite. Il en résultera des recrutements massifs, une hausse de 40 % au détriment, peut-être, de la qualité et surtout compte tenu d'un endettement public énorme avec des versements de retraites qui culmineront à 280 milliards en 2040. Il souhaiterait savoir si les départs en retraite, d'ici 2012, seront intégralement compensés, risquant d'occasionner un effet cumulatif de ponction sur les finances publiques et donc sur la création de richesses par le secteur privé, diminuant d'autant la création d'emplois. Par ailleurs, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement compte ouvrir un véritable débat sur la question des fonds de pension.

Texte de la réponse

L'avenir des régimes de retraite est au centre des préoccupations du Gouvernement. C'est pourquoi le commissaire au Plan avait été chargé de rédiger sur cette importante question un rapport qui a été remis au Premier ministre le 29 avril 1999. Depuis lors, une réflexion qui prend en compte l'ensemble des observations fournies par les divers intervenants est en cours. Le rapport Carcenac constitue l'un des éléments du dossier. Celui-ci étant traité dans un continuel souci de concertation, le Gouvernement a lancé le 9 décembre dernier une nouvelle consultation des partenaires sociaux sur le difficile sujet. Cet échange de vues est destiné à préparer les orientations générales qui seront données aux systèmes de retraite, avec pour objectif la sauvegarde de leur équilibre. A cet égard, le Premier ministre devrait annoncer les orientations retenues par le Gouvernement au cours du mois de février prochain.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38426

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6938

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 893